Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260302-D2026_21-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL du 02 MARS 2026

Délibération 2026.21

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-quatre février, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, HEMON Soizick, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs VUILLAUME Michel, DUVAL Yvonnick, JENOUVRIER Stéphane, Adjoints – Monsieur LEMONNIER Philippe, conseiller délégué – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, PERRIGAULT Chantal, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, SOULAT Véronique, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs LESNÉ Loïc, BELLEC Loïc, COURDENT Stéphane, SIGURET Jérôme, COTARMANAC'H Yves, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, GEORGES Patrice, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSÉ :

Madame DABO Delphine, conseillère municipale (procuration donnée à Mme Soizick HEMON).

ABSENT :

LABBÉ René, conseiller municipal.

Soit 26 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sylvie LE SCORNET, adjointe.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU SKATE PARK

Rapporteur Mme Soizick HEMON, Adjointe

Le règlement du skate-park restait inchangé depuis le 15 mars 2012.

Dans le cadre de la reprise des activités au complexe, et après avis de la Commission des Associations qui s'est réunie le 3 février 2026, il est proposé de développer le règlement intérieur destiné aux utilisateurs du skate-park.

Vu l'avis favorable de la Commission des Associations en date du 3 février 2026,

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications du Skate Park telles qu'elles sont présentées dans le document joint en annexe ;
- **PRÉCISE** que ce règlement est mis en application à compter de la publication de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement modifié du Skate Park de Saint-Méloir-des-Ondes.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)